

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CONQUEREUIL

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/018 en date du 21 janvier 2013, une enquête publique est ouverte en mairie de CONQUEREUIL, pendant une durée de 31 jours consécutifs, **du mercredi 13 février au vendredi 15 mars 2013 inclus** portant sur la demande présentée par la SAS ERELIA Conquereuil, en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de CONQUEREUIL.

Cette installation est soumise à autorisation sous le numéro 2980 1° de la nomenclature des installations classées.

M.Claude HENRY, ingénieur territorial en retraite est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Il est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie de CONQUEREUIL, aux dates et heures ci-après :

- **Mercredi 13 février 2013** de 9h00 à 12h00
- **Mardi 19 février 2013** de 9h00 à 12h00
- **Mercredi 27 février 2013** de 14h00 à 17h00
- **Vendredi 8 mars 2013** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi 15 mars 2013** de 14h00 à 17h00

M. Hervé SALMON, gérant de sociétés de bâtiment, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie de CONQUEREUIL aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de CONQUEREUIL (2 rue de la Mairie 44290 CONQUEREUIL).

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : <http://loire-atlantique.gouv.fr/>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairie de CONQUEREUIL pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la SAS « ERELIA Conquereuil » « Les jardins de Brabois II » – 3 allée d'Enghien – CS 50150 – 54602 VILLIERS-LES-NANCY cedex.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.